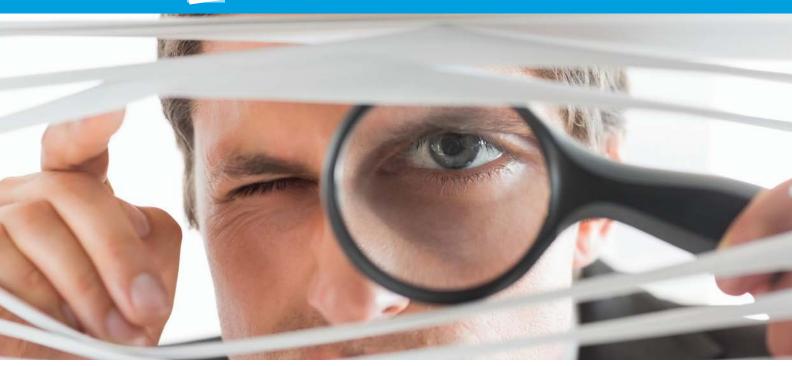


Mon Parcours **RETRAITE**

Salariés agricoles #vie personnelle #administratif **#vie sociale** #finances



A. Je fais le point sur ma retraite





À partir de 35 ans et tous les 5 ans, je reçois un relevé individuel de situation (RIS) reflétant ma carrière tous régimes confondus.



Tout au long de ma vie professionnelle, je vérifie l'exactitude de ma carrière enregistrée.



À partir de 45 ans, je peux prendre rendez-vous avec ma MSA pour un entretien personnalisé.



À 55 ans, je reçois une estimation indicative globale (EIG) du montant de ma retraite, tous régimes confondus.



Je dois informer mon employeur de mon départ à la retraite. Sauf dispositions prévues par la convention collective ou le contrat de travail, mon préavis est au moins égal à celui prévu en cas de licenciement, soit :

- 1 mois pour une ancienneté comprise entre 6 mois et 2 ans,
- 2 mois pour une ancienneté d'au moins 2 ans. Je préviens mon employeur par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).

| 66 Mes notes 99 |
|-----------------|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

B. Je fais ma demande de retraite

= 4 mois avant le départ souhaité





constitue mon dossier de demande de retraite de base auprès de la caisse de mon dernier régime sur Mon espace privé.



Pour les retraites complémentaires, je prends contact avec le CICAS au 0 820 200 189 (Centre d'Information Conseil et Accueil des salariés AGIRC et ARRCO).



Pour les retraites supplémentaires, PEE (Plan Epargne Entreprise), contrat de capitalisation éventuel, j'interroge directement les organismes concernés.

- » Je bénéficie d'un entretien « retraite » avec ma MSA pour faire le point sur ma situation.
- » Je m'informe auprès de mon employeur sur l'existence d'un service d'accompagnement et de préparation à la retraite.

| 66 | Mes | notes | 99 |
|------|-----|-------|----|
| | | | |
| | | | |

LES **BONS PLANS**

C. Je prépare ma retraite

... financièrement ...

LES BONS PLANS

» Je peux participer à une formation « Bienvenue à la retraite », organisée par ma MSA pour les futurs et jeunes retraités.





J'établis un bilan financier annuel : le montant de ma retraite est inférieur à celui du salaire.

- Je percois mensuellement mes retraites de base et complémentaire.
- Je connais mes prélèvements sociaux.

Selon ma situation fiscale, ma retraite peut être soumise à des prélèvements sociaux obligatoires (CSG*, CRDS*, CASA*) en fonction de ma situation fiscale. Depuis 2015, seul le revenu fiscal de référence sert de critère pour déterminer le taux de CSG (taux zéro, réduit ou plein) et s'applique à ma retraite.

- Je pense à l'impact fiscal:
 - Ma 1ère année de retraite : mes derniers revenus annuels ont un effet sur mon imposition.
 - Augmentation de mes derniers revenus si j'ai perçu une prime de départ (étalement possible au titre des revenus exceptionnels).
 - » La retraite supplémentaire peut m'être versée sous forme de capital.
- Je modifie mon contrat Mutuelle Santé (fin de la mutuelle contrat groupe)
- Si je rembourse un prêt, j'envisage un éventuel réaménagement...

- » mon attestation fiscale retraite n'est plus adressée par courrier. Les montants de retraite payés par ma MSA ont été transmis directement aux services des impôts et figurent sur ma déclaration de revenus préremplie.
- » Si je le souhaite, je peux vérifier mon montant imposable au titre de l'année de référence depuis Mon espace privé : www.msa01-69.fr /Mes services perso en ligne / Mes attestations / Revenus / Attestation fiscale
- Je connais le montant de mes charges courantes: loyer, alimentation, assurances, chauffage, téléphone, transports, loisirs...
- Je vérifie mes droits sociaux : allocation logement, aides pour équipement sanitaire.
- Et mes exonérations possibles, en fonction de l'âge et des ressources : taxe sur l'audiovisuel, taxes foncières et d'habitation, cotisations patronales de Sécurité sociale pour l'emploi de salarié à domicile.
- Je peux bénéficier d'un crédit d'impôt pour équipements spéciaux personnes âgées.
- Ainsi que des réductions de tarifs : transport, spectacles, loisirs.

C. Je prépare ma retraite ... socialement ...



L'importance de conserver une vie sociale nécessite de prospecter avant la cessation d'activité, de choisir selon ses centres d'intérêt et de savoir s'aménager un temps d'adaptation.



- Centres, associations ou clubs de retraités.
- Programme Sortir+ (agirc-arrco).



Je prépare mon passage à la retraite.

- Stages préparation à la retraite.
- Atouts Prévention Rhône-Alpes : bien vieillir avec vos caisses de retraite.



Je préviens le risque d'isolement.

- Universités Tous Âges (UTA).
- Création ou reprise d'une activité professionnelle dans le cadre du cumul emploi retraite : s'informer sur les conditions de cumul et informer les organismes de retraite.
- Connaissances des nouvelles technologies.



Je réfléchis au partage de mon temps :

personnel, en couple, avec mes enfants, mes petits-enfants, avec mes parents, ...

| 66 Mes notes | " |
|--------------|-------|
| | ····· |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

C. Je prépare ma retraite



Prendre conscience des effets de mon changement de statut sur ma vie familiale. M'adapter, planifier, dialoguer et rechercher mes centres d'intérêt et ceux communs à mon couple.



Je m'informe sur les conférences et ateliers thématiques.

 Passage à la retraite, mémoire, activité physique, sommeil, nutrition, stress, adaptation et sécurisation du logement... Atouts Prévention Rhône-Alpes, regroupement des caisses de retraite inter régimes (MSA, CARSAT, RSI), vous proposent une offre en prévention diversifiée et coordonnée pour vous accompagner dans votre vie à la retraite.



Je préserve mon capital santé.

- Les aides sur frais auditifs, optiques, dentaires...
 selon barèmes de la commission de la MSA.
- L'aide à la complémentaire santé.



Je sais où trouver un soutien pour préserver ma vie familiale.

- Le service social de la MSA.
- La téléassistance à domicile.
- Les maisons du Département.
- Le service social de la CARSAT Rhône-

- Alpes qui organise des réunions mensuelles gratuites d'information et d'échange.
- Les cafés mémoire (Alzheimer) ... PEP'S Euréka.
- L'accueil de jour et lieux de répit.
- Les associations d'aide à domicile.
- Les services de portage de repas à domicile.
- Le dépannage d'urgence à domicile CAPEB « dépannage Artisan confiance ».
- L'assistance informatique multimédia.
- Les résidences pour personnes âgées MARPA, EHPAD.
- Les services de transport pour les personnes âgées et handicapées Optibus, MOBIGIHP, CYCLOPOUSSE, Ulysse...

J'anticipe l'avenir de ma famille.

- La gestion du patrimoine : donation, succession, conseils auprès d'un notaire
- La pension de reversion : en cas de décès, le conjoint(e) peut demander une pension de réversion. Je contacte ma MSA et toutes les caisses de retraites de base et/ou complémentaires du conjoint décédé.

Sites utiles

- www.msa01-69.fr
- www.atoutsprevention-ra.fr
- www.lassuranceretraite.fr/portail-info
- www.info-retraite.fr
- http://pourbienvieillir.fr
- www.groupagrica.com
- www.carsat-ra.fr
- www.service-public.fr
- www.impots.gouv.fr
- www.anil.org
- www.info-senior.com
- www.assofrance.net
- www.francebenevolat.fr
- www.agirc-arrco.fr
- http://inpes.santepubliquefrance.fr

La MSA gère la retraite des salariés relevant du régime agricole. Chaque année, plus de 2,5 millions de retraités salariés bénéficient d'un avantage de retraité versé par la MSA.

Grâce aux équipes de conseillers spécialisés sur les questions de retraite, la MSA informe ses adhérents de leurs droits et des évolutions législatives. Elle accompagne également les futurs retraités pour toutes leurs démarches.

L'équipe de votre MSA est là pour vous renseigner.

